



AVIS PUBLIC

**DÉPOT DU RÔLE DE PERCEPTION FONCIER 2019**

AVIS PUBLIC est donné par la présente, aux contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2019 est complété et déposé au bureau du directeur général/secrétaire-trésorier, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin.

L'envoi des comptes de taxe foncière sera fait le ou vers le 11 janvier 2019 et ces comptes sont payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi, soit le 12 février 2019.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 2 février 2019 devront communiquer avec le service de perception de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Lac-Etchemin, ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2019.

Le directeur général/secrétaire-trésorier

Laurent Rheault, M.A.P., OMA